

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU BACCALAURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES ET CULTURELLES

Document préparé par les membres du CEP du BELC (mai 2012)
Version révisée (janvier 2013)

1. IDENTIFICATION

Baccalauréat en études littéraires et culturelles
Département des lettres et communications
Faculté des lettres et sciences humaines

2. SOMMAIRE DE LA DESCRIPTION DU PROGRAMME, AVANT RÉVISION

Le BELC comprend des cours d'analyse textuelle, de création littéraire, de théorie littéraire, d'histoire littéraire, d'histoire du livre et de l'édition, de langue et de culture.

Ce programme de 1^{er} cycle s'adresse à des personnes qui détiennent un DEC ou l'équivalent (conditions générales d'admission aux programmes de 1^{er} cycle de l'Université).

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir une formation littéraire par la compréhension du phénomène de la littérature et la connaissance de corpus, en particulier québécois et français;
- d'approfondir la nature et la fonction de la culture dans la vie individuelle et sociale;
- de développer les capacités de recherche : analyse critique, jugement esthétique et synthèse;
- de s'initier au processus de création littéraire et artistique;
- de s'initier à diverses pratiques culturelles (théâtre, arts visuels, traduction, cinéma, musique, chanson, etc.);
- d'approfondir sa connaissance de la langue, de sa valeur sociale et culturelle;
- de développer ses capacités de présentation orale ou écrite.

Le baccalauréat en études littéraires et culturelles est un programme régulier de 90 crédits, offert à temps complet ou à temps partiel.

3. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Composition du CEP du BELC :

- Stéphanie Bernier, étudiante du BELC;
- Pierre Hébert, professeur d'études littéraires;

- André Marquis, professeur de rédaction;
- Jean-Philippe Martel, chargé de cours d'études littéraires;
- Josée Vincent, professeure d'études littéraires, responsable du comité.

Dates importantes :

26 février 2009 : Composition du CEP;

17 décembre 2009 : Adoption du prédiagnostic par le conseil de la FLSH;

3 novembre 2011 : Adoption du rapport d'autoévaluation par le conseil de la FLSH;

20 janvier 2012 : Visite des évaluateurs externes;

7 juin 2012 : Adoption du rapport final d'évaluation et du plan de réalisation des recommandations par le conseil de la FLSH;

Jun 2012-décembre 2013 : Définition de la composante culturelle du programme par les professeurs rattachés au programme;

17 janvier 2013 : Adoption de l'addenda et des versions révisées du plan de réalisation des recommandations et du résumé de l'évaluation par le conseil de la FLSH.

Contexte :

La dernière évaluation du programme, alors intitulé «Baccalauréat en études françaises» s'est déroulée de 1991 à 1994. En 2000, le BELC a officiellement été créé, à la suite de la refonte du baccalauréat en études françaises et de la création du Baccalauréat en rédaction-communication. Des modifications majeures ont été apportées en 2003-2004, notamment l'abandon des mineures et la mise en place d'un programme spécialisé, comptant 90 crédits.

Prédiagnostic :

L'examen prédiagnostic a permis de constater que le BELC est un programme en bonne santé. Des enseignantes et des enseignants de qualité œuvrent au sein de ce programme. De façon générale, les étudiantes et les étudiants sont satisfaits des cours offerts. Le nombre d'inscriptions est relativement stable depuis 2000. Le programme se distingue des autres programmes du même type offerts au Québec notamment par sa dimension culturelle.

Des améliorations sont toutefois possibles. Celles-ci se regroupent sous trois enjeux : 1) la définition et l'intégration de la dimension culturelle du programme; 2) l'offre de cours et la gestion des opérations qui en découlent; 3) les stratégies de recrutement et de rétention des étudiantes et étudiants.

Évaluation ciblée :

L'évaluation ciblée s'est déroulée de janvier à juillet 2010. La démarche empruntée repose sur quatre éléments :

- Rencontre des intervenantes et des intervenants dans le programme : étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, chargées et chargés de cours,

responsables de programmes, direction départementale, conseillers pédagogiques, professeures et professeurs du Cégep de Sherbrooke;

- Collecte de données : données statistiques décrivant les cohortes étudiantes, informations sur les programmes similaires offerts dans les autres universités, etc.;
- Rencontres des membres du CEP : réflexion et analyse des discours et des données;
- Consultation d'une membre du SSF pour peaufiner l'analyse et valider la méthodologie.

Le rapport d'évaluation fait état des résultats suivants :

Définition et intégration de la dimension culturelle

La dimension culturelle du BELC constitue à la fois une force et une faiblesse. Mieux définie, mieux intégrée, elle pourrait devenir un véritable atout alors que son imprécision ne crée que des malentendus et du mécontentement. Le principal problème du BELC en est un d'adéquation entre l'offre et la réalité.

La réflexion conduit à valider l'arrimage entre les études littéraires et culturelles. Pour tous les intervenants et intervenantes, l'enseignement de la littérature doit demeurer le fondement du BELC, la dimension culturelle étant complémentaire. Celle-ci doit cependant être maintenue. C'est notamment ce qui distingue le BELC des autres programmes offerts à l'UdeS ou ailleurs. La réflexion sur la dimension culturelle du BELC renvoie aussi à l'opportunité d'inclure une dimension « pratique » dans ce programme. Là encore, l'ambiguïté et l'imprécision, voire la « fausse publicité » relative à cet aspect, nuisent considérablement au programme.

À partir de ce constat, le CEP recommande notamment :

- que l'expression « études culturelles » soit explicitée, tant dans la définition du BELC que dans ses objectifs, ses finalités de formation et tout document d'information ou de promotion;
- qu'un cours d'introduction (ELC 100) serve de lieu de réflexion privilégié sur les études culturelles;
- que le comité de programme examine la question de la « dimension pratique » du BELC et qu'il prenne les mesures nécessaires pour régler le problème de la « fausse publicité ».

Offre de cours et gestion du programme

Tel qu'il est, le BELC demeure essentiellement un programme d'études littéraires. Il importe donc de questionner les objectifs du programme en lien avec les attentes des étudiantes et des étudiants (notamment eu égard aux études culturelles) et la formation de base qu'on souhaite leur offrir.

Le renforcement des exigences relatives à la langue est nécessaire; on suggère de vérifier les compétences langagières des étudiantes et des étudiants avant

l'admission et d'inclure un cours obligatoire de grammaire ou de rédaction dans le programme. Dans le même esprit, il importe de renforcer les compétences théoriques des étudiantes et étudiants. L'ajout d'un cours théorique obligatoire doit être considéré.

La circulation des informations entre les intervenantes et les intervenants, incluant les étudiantes et les étudiants, pourrait être améliorée. Le CEP recommande au responsable de programme de favoriser la circulation de l'information, notamment auprès des chargées et des chargés de cours.

Par ailleurs, l'offre de cours suscite de l'insatisfaction chez les étudiantes et les étudiants. Le CEP recommande de réviser la liste des cours inclus dans le programme. Il recommande en outre l'augmentation de l'offre de cours à option. Il propose d'éviter la mixité dans les groupes.

Enfin, la présence effective des professeures et des professeurs au 1er cycle doit être assurée. Le CEP recommande que chaque professeur soit titulaire d'un cours obligatoire et qu'il l'offre en priorité.

Stratégies de recrutement et de rétention des étudiantes et étudiants

La publicité concernant le programme devrait être révisée afin de mettre en valeur les compétences des étudiantes et des étudiants, non pas seulement les données liées à l'employabilité. Ainsi, les stratégies de recrutement devraient miser davantage sur la qualité des dossiers que sur leur nombre. Le CEP propose de considérer la possibilité de fixer une cote R minimale à l'admission.

Des efforts supplémentaires pourraient être menés auprès du Cégep de Sherbrooke et viser tant les étudiants et étudiantes en Arts et Lettres, que les finissantes et finissants rattachés aux autres programmes de sciences humaines. La participation aux activités d'orientation du Cégep et l'organisation d'activités conjointes sont proposées.

Enfin, le CEP recommande d'accorder une attention particulière aux étudiantes et aux étudiants de 1^{re} année au moment de la planification de l'offre de cours.

4. ÉVALUATION EXTERNE

Experts externes :

- Michel Biron, professeur de littérature à l'Université McGill
- Lucie Hotte, professeure de littérature à l'Université d'Ottawa

Rapport d'évaluation externe :

La visite des experts externes a eu lieu le 20 janvier 2012. Les rapports ont été déposés respectivement en janvier et février 2012. Les deux experts externes ont confirmé que la démarche du CEP a été réalisée conformément à la politique de l'évaluation périodique et

que les méthodes utilisées et la réflexion réalisée sont valides et rigoureuses. Tous deux appuient la très grande majorité des recommandations.

5. ADDENDA AU RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

Afin de bien définir la composante culturelle du BELC, les professeurs rattachés au programme ont tenu une série de rencontres à l'automne 2012. Une définition de la composante culturelle est donc proposée dans l'addenda au rapport final d'évaluation. Une version révisée (en fonction de cette définition) du plan de réalisation des recommandations et un calendrier suivent la définition.

6. RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION : SOMMAIRES DES RECOMMANDATIONS

Date d'approbation du conseil de la FLSH : **7 juin 2012**

ATTENDU QUE

LE CEP RECOMMANDE QUE

Définition de la dimension culturelle du BELC

L'expression « études culturelles » est polysémique; que les personnes qui interviennent dans le programme ne partagent pas la même définition des études culturelles; que cette ambiguïté nuit grandement au programme.

La signification de l'expression « études culturelles » soit explicitée dans la définition du programme et qu'elle apparaisse dans les objectifs et dans l'ensemble des documents d'information et de promotion, notamment sur le site Internet; que cette définition tienne compte des attentes des étudiants; qu'elle fasse l'objet d'une réflexion dans le cours ELC 100 (qui lui-même devra être révisé).

La formulation des finalités de formation soit complètement revue en ce sens.

Le comité de programme examine la question de la dimension « pratique » du BELC et trouve une solution à court terme; s'il s'avère impossible d'offrir les cours du bloc « Connaissances pratiques », qu'ils soient retirés de l'offre.

Offre de cours et gestion du programme

La définition des responsabilités entre les différents intervenants et intervenantes pose problème, notamment eu égard à l'encadrement des chargées et chargés de cours.

L'on encourage une meilleure circulation de l'information entre les intervenants et intervenantes; que les chargés et chargées de cours bénéficient d'un meilleur encadrement, assuré par le responsable de programme et par des professeurs désignés (voir la liste des points à la page 29).

L'offre de cours apparaît comme l'une des principales faiblesses du BELC.

La liste des cours à option (et la répartition par blocs) soit révisée et qu'elle reflète la réalité de l'offre de cours; qu'elle soit affichée sur le site Internet; que l'offre de cours soit élaborée de façon moins serrée; que l'on revoie les limites de places (diminution pour les ateliers, augmentation pour certains cours à option) et qu'on les respecte; que l'on évite autant que faire se peut la mixité, notamment entre les étudiants ÉLC et BES.

La possibilité de suivre des cours relevant d'autres disciplines est reconnue comme une richesse, mais que les contraintes liées à leur accessibilité la compromettent.

Au terme du programme, la formation théorique apparaît encore insuffisante, comme il arrive de le constater dans les programmes de lectures offerts en 3^e année et dans les séminaires de 2^e cycle.

Des étudiantes et étudiants terminent leurs études sans connaître certains professeurs et professeures; que les cours obligatoires incombent souvent aux chargées et chargés de cours et qu'il arrive que leur contenu varie considérablement.

Les cours hors discipline dont on ne peut garantir l'accès soient retirés du programme; que le nombre de cours au choix soit augmenté.

On examine l'opportunité d'ajouter un cours de théorie littéraire aux cours obligatoires et que le contenu de ÉLC 102 et ÉLC 103 soit révisé en conséquence; ce cours pourrait prendre la forme d'un programme de lectures théoriques.

Les professeures et professeurs aient chacun la responsabilité d'un cours obligatoire et que celui-ci soit inclus en priorité dans sa tâche; que les chargées et chargés de cours qui offrent des cours obligatoires respectent le contenu défini par le professeur ou la professeure responsable.

Stratégie de recrutement et de rétention

La publicité actuelle dessert le BELC.

Les efforts de recrutement misent davantage sur la qualité que sur la quantité; que le discours promotionnel mette l'accent sur les compétences liées à l'écriture et à la lecture de textes littéraires et savants, pas seulement sur l'employabilité; que l'on envisage la possibilité d'imposer une cote R minimale à l'admission.

Le programme accueille un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants faibles, notamment en français, et que parmi ceux-ci, plusieurs n'ont pas les aptitudes requises pour compléter un BELC.

Les compétences linguistiques des étudiants non francophones soient testées au moment de l'admission; que le niveau de difficulté du test GRAM soit élevé et/ou qu'un cours de grammaire et de rédaction s'ajoute aux cours obligatoires.

Le nombre d'inscriptions en provenance du Cégep de Sherbrooke diminue depuis 2005.

Les efforts de promotion soient renforcés auprès des étudiantes et des étudiants du Cégep de Sherbrooke.

Les taux d'abandon, de départ et de transfert après la première année sont élevés.

Les recommandations liées au recrutement, qui permettront de mieux cibler les étudiants et qui par conséquent auront un effet sur la rétention, soient appliquées; que lors de la planification de l'offre de cours, on accorde une attention particulière aux intérêts des étudiantes et des étudiants de 1^{re} année, quitte à prévoir un cours dédié.

6. DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

Le rapport final, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté des lettres et sciences humaines lors de sa séance du 7 juin 2012.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en octobre 2012. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité et la pertinence du programme.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en études littéraires et culturelles, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 27 février 2013.

Lors de sa réunion du 3 avril 2013, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en études littéraires et culturelles de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes